

Séance du conseil municipal du mercredi 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAINOT, 1^{ère} adjointe - M. Jérôme LEGOFF, 2^{ème} adjoint (à partir de la question n° 7) - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3^{ème} adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4^{ème} adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5^{ème} adjointe - M. Alain BRARD - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - Mme Jessica CHÂTELET - M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI.

Etaient absents : M. Jean-Pierre HÉNAFF - Mme Sophie DE COCK.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre HÉNAFF à M. Vincent LAGOGUÉ,
Mme Sophie DE COCK à M. Lionel MAUFRAIS.

Secrétaire de séance : M. Fabrice ROTH a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 22 septembre 2020 et affichée à la porte de la Mairie le 22 septembre 2020.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 30 septembre 2020.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 6 août 2020 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

### Délibération n° 2020-08-01

**Objet : Remboursement des frais d'impression du livre « La saison des masques » à M. Roland NEVEU**

**Considérant** que M. Roland NEVEU a réalisé un livre-photo « La saison des masques » pour le compte de la Commune ;

**Considérant** que M. Roland NEVEU a avancé les frais d'impression de ces livres pour un montant total de 1 081.94 € ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais avancés par M. Roland NEVEU ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (POUR : 14, CONTRE : 4 (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI - Mme Sophie DE COCK), ABSTENTIONS : 0),**

- **DECIDE** de rembourser les frais avancés par M. Roland NEVEU pour l'impression des livres « La saison des masques » soit 1 081.94 €.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-02

Objet : Fixation du prix de vente du livre « La saison des masques »

Considérant le coût d'impression des livres « La saison des masques » établi à 1 081.94€ (100 livres) ;

Considérant qu'il reste des livres qui n'ont pas été offerts aux bénévoles ayant participé à l'opération « masques » ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les livres restants et d'en fixer le prix de vente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (POUR : 14, CONTRE : 4 (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leïla ELABDI - Mme Sophie DE COCK), ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** le prix de vente des livres « La saison des masques » à 11 €.
- **DIT** que le produit de la vente sera encaissé par la régie culturelle.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

**Délibération n° 2020-08-03**

**Objet : Fixation des tarifs des activités jeunesse (vacances d'automne 2020)**

**Vu** le programme des activités jeunesse pour les vacances d'automne 2020 ;

**Vu** la proposition de la commission « Jeunesse et Animations » réunie le 21 septembre dernier :

| Activité                           | Tarif proposé                     |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Sortie trampoline, bowling, cinéma | Evran : 18 €<br>Hors Evran : 24 € |
| Sortie patinoire                   | Evran : 4 €<br>Hors Evran : 6 €   |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des activités jeunesse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** les tarifs des activités jeunesse pour les vacances d'automne 2020 de la manière suivante :

| Activité                           | Tarif                             |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Sortie trampoline, bowling, cinéma | Evran : 18 €<br>Hors Evran : 24 € |
| Sortie patinoire                   | Evran : 4 €<br>Hors Evran : 6 €   |

- **DIT** que le recouvrement de cette recette sera effectué via la régie « Service Jeunesse »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-04**Objet : Dispositif « argent de poche » - année 2020**

Le dispositif « argent de poche » a été mis en place par la commune d'Évran depuis 2017.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur la commune et leur permet d'effectuer des chantiers de proximité encadrés en contrepartie d'une rémunération qui ne peut excéder 15 € par jour.

Les chantiers :

- se déroulent sur des demi-journées (3h/jour),
- ont lieu durant les périodes de vacances scolaires ou le weekend,
- et ont pour but d'améliorer le cadre de vie de la commune et d'impliquer les jeunes dans la vie municipale ;

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse d'Allocations Familiales finance 5 € par demi-journée de 3 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** le budget du dispositif « argent de poche » pour l'année 2020 à 500 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6218 du budget de la commune.
- **SOLLICITE** la participation financière de la CAF.

~~~~~

**Délibération n° 2020-08-05****Objet : Fixation d'un forfait halte nautique**

**Considérant** qu'actuellement les occupants des bateaux stationnant au port d'Évran ne paient ni électricité ni eau ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un forfait halte nautique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** le forfait halte nautique à :
  - 90 € / mois,
  - 3 € / jour.
- **DIT** que la présente délibération est applicable du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.
- **DIT** qu'une régie halte nautique sera créée pour l'encaissement de cette recette.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-06

Objet : Travaux Salle Jean de Beaumanoir : demande de subvention au titre de la DSIL

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-16 en date du 8 juillet 2020 :

- approuvant l'Avant-Projet Définitif des travaux de la salle Jean de Beaumanoir pour un montant estimé des travaux de 129 500.00 € HT ,
- et fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à : 20 137.25 € HT ;

Vu le plan de financement prévisionnel du projet ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-08-07</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Travaux d'aménagement du port : demande de subvention au CD22 au titre du contrat de territoire 2016-2020**

**Vu** le Contrat de Territoire 2016-2020 ;

**Considérant** qu'une opération « aménagement du port » est inscrite au Contrat de Territoire pour un montant estimé de travaux de 113 000 € HT ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-16 en date du 8 juillet 2020 :

- approuvant l'Avant-Projet Définitif des travaux du bloc sanitaire du port pour un montant estimé de travaux de 95 685 € HT ,
- et fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à : 14 879.02 € HT ;

**Vu** le projet de création d'un skatepark d'un montant de 25 000 € HT ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel du projet ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 78 761 € au Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du Contrat de Territoire 2016-2020 ;

*Monsieur Jérôme LEGOFF entre en séance à 19h00 et prend part aux délibérations et au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **SOLLICITE** une subvention de 78 761 € au Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du Contrat de Territoire 2016-2020 pour l'opération « aménagement du port »,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-08

Objet : Création d'un tiers lieu : demande de subvention à la CAF

Considérant le projet de création d'un tiers-lieu, lieu de rencontres et d'échanges, pour les jeunes au port, à proximité du futur skatepark ;

Vu le plan de financement prévisionnel du projet :

Désignation	Dépenses HT	Désignation	Recettes
Ensemble perceuse et visseuse Makita	389.40€	CAF (20% HT)	1 318.41€
Scie à onglets radiale Bosch	432.44€	Conseil Départemental (30% HT)	1 977.60€
Ponceuse Makita	112.29€	Mairie d'Évran	3 296.02€
Rabot Makita	226.65€		
Matériel de protection Gants (6 paires)	16.75€		
Matériel de protection lunettes (6 paires)	6.3€		
Visserie pour mobilier	2002.5€		
Devis Bois n°1 pour les bancs	2 484.49€		
Devis Bois n°2 pour les abris et rambarde.	921.21€		
TOTAL	6 592.03€	TOTAL	6 592.03€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **SOLLICITE** une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour la création d'un tiers-lieu au port.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-08-09</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Procédure de péril imminent Le Breil Gimbert : demande de remboursement des frais d'huissier à l'indivision BONIN - CALVÉ**

**Considérant** la procédure de péril imminent relative à l'immeuble sis au lieu-dit Le Breil Gimbert, parcelle cadastrée section E n° 184, et appartenant à l'indivision BONIN - CALVÉ ;

**Considérant** les frais d'huissier engagés par la commune :

- Mandat n° 40 du 30-01-2020 : 1 107.28 € TTC
  - Mandat n° 385 du 26-05-2020 : 399.20 € TTC
- TOTAL : 1 506.48 € TTC ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'indivision BONIN - CALVÉ le remboursement des frais d'huissier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DEMANDE** à l'indivision BONIN - CALVÉ le remboursement des frais d'huissier d'un montant de 1 506.48 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-10

Objet : Création d'un emploi de technicien territorial

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-II ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour mener à bien les projets suivants :

- Aménagement du Centre-Bourg,
- Création d'un Eco-quartier,
- Accompagnement de la collectivité dans les travaux sur d'autres opérations de type habitat et sur des bâtiments communaux,

requérant des compétences techniques spécialisées ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi de technicien territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leïla ELABDI - Mme Sophie DE COCK)),

- **DÉCIDE** de créer un emploi de technicien territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2020.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs qui en résulte.

~~~~~

**Délibération n° 2020-08-11**

**Objet : Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent au sein du service administratif de la mairie pour assurer principalement les missions suivantes :

- Mise en place et gestion d'un service d'informations, d'orientations et d'accompagnement des habitants dans leurs diverses démarches administratives,
- Ateliers numériques,
- Communication ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELBADI - Mme Sophie DE COCK)),**

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs qui en résulte.

~~~~~

Délibération n° 2020-08-12

Objet : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique au sein du service technique pour les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts,
- Travaux de voirie,
- Entretien des bâtiments communaux ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 11 octobre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 11 octobre 2020.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs qui en résulte.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-08-13</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Création d'un Centre Municipal de Santé**

**Considérant** la difficulté, suite au départ en retraite fin 2019 d'un des deux médecins libéraux installés sur la commune, d'attirer un nouveau médecin libéral ;

**Considérant** la présence dans le bourg d'une quinzaine de professionnels de santé dont la majorité est installée dans le même bâtiment pour lequel un projet d'agrandissement est en cours ;

**Considérant** la croissance démographique du bassin de vie immédiat (environ 5 000 habitants) ;

**Considérant** la réception de candidatures en tant que médecin salarié ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un Centre Municipal de Santé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** de créer un Centre Municipal de Santé.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'Agence Régionale de Santé de Bretagne.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

~~~~~

*Délibérations prises lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2020 : n° 2020-08-01, 2020-07-02, 2020-08-03, 2020-08-04, 2020-08-05, 2020-08-06, 2020-08-07, 2020-08-08, 2020-08-09, 2020-08-10, 2020-08-11, 2020-08-12 et 2020-08-13.*

|                         |                     |                     |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| M. Patrice GAUTIER      | Mme Caroline GAINOT | M. Jérôme LEGOFF    |
| Mme Jacqueline PLANCHOT | M. Loïc MAUFRAIS    | Mme Morgane BERNARD |

|                                      |                     |                                        |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------------------------|
| M. Alain BRARD                       | M. Lawrence BARBIER | Mme Christelle LEMAIRE                 |
| M. Fabrice ROTH                      | M. Vincent LAGOGUÉ  | <i>Absent</i><br>M. Jean-Pierre HÉNAFF |
| Mme Gaëlle JEANNE                    | Mme Carole VIVIER   | Mme Jessica CHÂTELET                   |
| M. Jacques BROSSARD                  | M. Lionel MAUFRAIS  | Mme Leila ELABDI                       |
| <i>Absente</i><br>Mme Sophie DE COCK |                     |                                        |

**Affiché le : 1<sup>er</sup> octobre 2020**